

Sur convocation individuelle en date du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à quinze heures et trente minutes

Le bureau communautaire s'est réuni à la Maison du Terroir et du Patrimoine La Cadière d'Azur, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JOSEPH, le Président,

Sont présents : JOSEPH Jean-Paul, MONIER Blandine, AUBERT Patricia, FRIEDLER Edouard, CASTELL René, VERDUN Hélène, ARNAUD Suzanne, JOURDAN René

Sont représentés :

Sont absents : BARTHELEMY Philippe

Secrétaire de séance : René CASTELL

OBJET : délibération n° DEL_BC_2025_012 : Suppression et création d'emplois

Le rapporteur expose que le bon fonctionnement de l'administration de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume se doit :

- De répondre aux compétences qui lui sont confiées,
- D'optimiser et de rationaliser l'organisation et le fonctionnement de ses services,
- De mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences des agents avec les objectifs stratégiques du projet d'administration,
- De prévoir, d'anticiper et de planifier les mouvements des effectifs à court et moyen terme pour répondre aux besoins des usagers du service public du territoire de la CASSB.

Considérant que le tableau des effectifs a été présenté en annexe budgétaire au conseil communautaire du 09 décembre 2025 pour un état au 1^{er} janvier 2025. Il convient d'apporter des ajustements pour tenir compte notamment des avancements de grade et des promotions internes au titre de l'année 2025.

Cette actualisation doit également tenir compte des recrutements nécessaires au regard de l'évolution des besoins de l'administration pour le bon fonctionnement des services de la CASSB.

En outre et pour conclure cet exposé, dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable des communes du Haut Pays, les agents anciennement affectés ont été détachés d'office, conformément aux dispositions de l'article L.441-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique (CGFP). A cet effet, le Comité Social Territorial a été saisi pour avis afin de supprimer les emplois laissés inutilement vacants.

Aussi il est proposé aux membres du Bureau communautaire de :

- Supprimer les emplois suivants :

Nombre	Emploi permanent / Cadre d'emplois	Grade	Régime
1	Catégorie C – Filière technique – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	Temps complet
1	Catégorie C – Filière technique – Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet

-De créer les grades suivants d'une part pour les emplois permanents vacants au sein de l'établissement et d'autre part pour prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2025 sur des emplois permanents :

Nombre	Emploi permanent / Cadre d'emplois	Grade	Régime
1	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux	Administrateur général – Administrateur hors classe - Administrateur	Temps complet
2	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché principal	Temps complet
3	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché territorial	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Administrative – Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Catégorie C – Filière administrative – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Catégorie A – Filière Technique – Cadre d'emplois des ingénieurs en chef	Ingénieur en chef	Temps complet
2	Catégorie A – Filière Technique – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Technique – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Technique – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Technique – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Technicien territorial	Temps complet
1	Catégorie C – Filière Technique – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet

-De créer un emploi permanent d'adjoint à la Direction Générale des Services, chargé de conduire et d'assurer le pilotage de tout dossier stratégique sur demande de la Direction Générale, dans les conditions suivantes :

Nombre	Emploi permanent / Cadre d'emplois	Grade	Régime
1	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché territorial, Attaché principal	Temps complet

Considérant la nécessité de pallier les mobilités ou les départs en retraite et de renforcer les services,

Considérant que les emplois permanents peuvent être pourvus par des agents contractuels remplissant les conditions de diplômes et d'aptitude médicale à l'exercice des fonctions avant l'embauche, et qu'ils sont rémunérés sur la grille du grade correspondant après reprise éventuelle de leur ancienneté en considération du classement qui serait opéré pour un agent de la fonction publique,

Considérant que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixés conformément au statut particulier des cadres d'emplois,

Considérant qu'il appartient au Bureau communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la CASSB.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°DEL_CC_2024_127 du 9 décembre 2024 relative au budget principal et budget primitif 2025, dont figure en annexe l'état du personnel ;

Vu l'avis du CST du 20 septembre 2023 relatif au changement du mode de gestion du service public de l'eau potable des communes du Haut Pays ;

Vu l'avis du CST du 29 avril 2025 relatif notamment à la suppression et la création d'emplois.

Après avoir exposé les motifs,

Le rapporteur propose au Bureau communautaire :

Article 1 : De supprimer les emplois suivants laissés inutilement vacants :

Nombre	Emploi permanent / Cadre d'emplois	Grade	Régime
1	Catégorie C – Filière technique – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	Temps complet
1	Catégorie C – Filière technique – Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet

Article 2 : De créer les grades suivants d'une part pour les emplois permanents vacants au sein de l'établissements et d'autre part pour prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2025 sur des emplois permanents :

Nombre	Emploi permanent / Cadre d'emplois	Grade	Régime
1	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux	Administrateur général – Administrateur hors classe - Administrateur	Temps complet
2	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché principal	Temps complet
3	Catégorie A – Filière administrative – Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché territorial	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Administrative – Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Catégorie C – Filière administrative – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Catégorie A – Filière Technique – Cadre d'emplois des ingénieurs en chef	Ingénieur en chef	Temps complet
2	Catégorie A – Filière Technique – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Technique – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Technique – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Catégorie B – Filière Technique – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Technicien territorial	Temps complet
1	Catégorie C – Filière Technique – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet

Article 3 : De créer un emploi permanent d'adjoint à la Direction Générale des Services, à temps complet, de la filière administrative, catégorie A et du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Article 4 : De prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget principal.

Article 5 : Les dispositions de la présente délibération prennent effet après transmission aux contrôles de légalité et publication.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER l'exposé ci-dessus à :
approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du lundi 28 avril 2025

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 16h00.

A La Cadière d'Azur le mardi 6 mai 2025



Le secrétaire de séance,

René CASTELL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.